

## NORMATIVITÉ ESTHÉTIQUE : VIVE LA DIFFÉRENCE ?

Dans les *Prolégomènes*, Kant cherche à préciser la différence entre les jugements qui sont objectivement valables et ceux qui ne valent que pour le sujet même. Les premiers sont, dit-il, à la fois nécessaires et universels. Ce qu'il entendait par là n'est pas clair à première vue. Globalement, pourtant, son idée est la suivante : lorsque nous affirmons une vérité quelconque sur la base, disons, d'une expérience perceptuelle, il est nécessaire (voici la nécessité) que toute personne (et voici l'universalité) traitant de ce même thème doive affirmer la même chose que nous ; il faut aussi que son expérience perceptuelle reflète la nôtre.

Cette idée kantienne ainsi formulée ne nous mènerait pas loin dans l'explication de l'idée de vérité empirique (si c'était bien cela qu'il visait en parlant de validité objective), mais si nous considérons sa réflexion plutôt comme une observation sur la façon dont nos affirmations sont normatives à la fois pour le jugement et pour l'expérience, ce que Kant nous propose est assez pénétrant. Sans entrer dans le détail, et seulement dans la mesure où cela nous concerne ici, je présumerai simplement que sa thèse est plus ou moins correcte. Je présumerai aussi que cette première forme de normativité vaut aussi bien dans l'atelier du peintre si nous cherchons à estimer la beauté de ses natures mortes que dans la boutique du maraîcher lorsque nous supputons la succulence de ses petits pois. La thèse serait valable dans le domaine esthétique comme ailleurs.

Dans la troisième *Critique*, lorsque Kant traite spécifiquement du jugement esthétique, en particulier du jugement affirmant que ceci ou cela est beau, il introduit ce qui peut nous paraître une toute autre forme de normativité, une normativité que nous pourrions presque considérer comme une marque caractéristique et particulièrement saillante du domaine esthétique même. Je fais allusion ici aux sections de la *Critique du jugement* (§18-20) selon lesquelles la réponse affective de plaisir, de joie ou de délectation qui est si centrale

à la conception kantienne de la beauté serait une réponse nécessaire, non de manière apodictique, mais dans un sens que Kant qualifiait d'« exemplaire ». Il entendait par là non que, nécessairement, quiconque est bien placé pour juger l'objet le trouverait beau, mais que, nécessairement, il *devrait* y trouver du plaisir.

Le jeune lecteur qui aborde la *Critique du jugement* pour la première fois a tendance aujourd'hui à être dérouté par cette idée qui lui semble excessivement moralisatrice. Nous n'avons sûrement pas un *devoir pratique ou moral* de prendre plaisir aux choses belles, se dit-t-il. Pour éviter la faille du moralisme, il aime lire la thèse kantienne comme exprimant seulement une banale attente d'une réponse de plaisir envers les belles choses qui nous entourent, un peu comme l'attente exprimée par la formule : « vous *devriez* attraper le prochain train pour Paris-Montparnasse si vous partez tout de suite ». Prise dans ce sens plus terre à terre, ce que propose Kant peut sembler plus plausible aux yeux du lecteur novice, mais si l'on acceptait une telle leçon de sa thèse, l'idée d'une deuxième forme de normativité caractérisant le domaine esthétique resterait vide (de sens ?).

Plusieurs philosophes contemporains, un peu moins jeunes, ont voulu reprendre la leçon normative sans se laisser détourner par de telles réticences (je pense notamment à John McDowell, Christopher Peacocke et Crispin Wright). Ils s'expriment ainsi : le beau est ce qui *mérite* notre approbation ou encore notre réponse de joie et plaisir, de même que ce qui est comique mérite le rire, le sourire ou l'amusement. En cela, ils ne disent pas simplement qu'une saillie comique est une saillie dont on peut être sûr qu'elle amusera les connaisseurs du genre. Pour employer un mot dont le sens est souvent oublié, la réponse affective inhérente aux qualités esthétiques doit être *appropriée* aux objets en question, doit être *bien placée* à leur égard.

Une différence marquée entre les deux conceptions kantienne de la normativité peut être illustrée par un cas précis. Dans le monde antique, le bruit courait que le chant des Sirènes était d'une beauté suprême et singulière et qu'ainsi Ulysse fut déterminé à l'écouter. Sachant bien quels étaient les dangers auxquels il s'exposait, il s'entoura de précautions pour prévenir le naufrage qui le guettait, se faisant lier au mât de son vaisseau et bourrant les oreilles de ses marins avec les boules Quies de l'époque pour la durée de leur excursion.

Or, lorsque nous nous demandons si le chant qu'entendait Ulysse était vraiment beau, et si nous prenons en considération uniquement la première sorte de normativité, il semblerait que la réponse soit bien « oui ». Quiconque s'approchant de l'île et prêtant l'oreille à la

mélodie mystérieuse qui en provenait aurait été envahi d'une joie intense, et Ulysse pouvait parier qu'il tomberait sous le charme avec ses hommes. La légende nous donne à croire que la musique qui parvenait aux marins à travers les flots fournissait un plaisir universel. En cela, il est légitime de penser que le jugement d'Ulysse sur la beauté de la musique était apte à commander la réaction de ses compagnons. S'ils n'avaient pas réagi comme lui, leur sensibilité aurait été déficiente d'une manière ou d'une autre. Et en effet, puisque la réaction ne manquait jamais, ce jugement d'Ulysse semble bien résister à la première épreuve normative de sa validité.

Pourtant, il ne résiste pas à la seconde. Même si des générations de marins voguant vers leur mort n'avaient pas eu grand choix en la matière, il reste vrai (dirait Kant) qu'ils n'auraient pas dû réagir comme ils l'ont fait, ou bien (pourraient dire nos contemporains) que leur réponse de joie n'était pas méritée par la musique qu'ils écoutèrent. Donc, si nos jugements esthétiques sont soumis à la deuxième sorte de normativité aussi bien qu'à la première, il s'en suivra que le jugement d'Ulysse sur la beauté de cette musique était faux, de même que celui de ses prédécesseurs. Ainsi, nous sommes amenés à conclure que la fatale mélodie devait être plutôt grotesque et hideuse.

Ceci pourrait nous disposer à arguer que les deux formes de normativité sont réellement distinctes l'une de l'autre, précisément parce qu'elles suggèrent deux évaluations nettement opposées d'un même jugement, l'une le disant vrai, l'autre le disant faux. Mais nous ne pouvons conclure à la double nature de la normativité dans le domaine esthétique que si nous savons éviter l'incohérence qui semble affecter la situation que je viens de décrire.

Je reconnais n'avoir rien dit qui justifie mon affirmation que le chant des Sirènes était grotesque. De plus, elle va à l'encontre d'une présomption fort répandue relative à la pensée esthétique selon laquelle une telle affirmation ne peut se justifier en aucune manière. Si cela était vrai, aucune incohérence ne serait à envisager. La présomption en question est la suivante. Notre attention esthétique est toujours et nécessairement fixée sur l'apparence des choses, sur la façon dont elles se présentent à nous, et nos réactions esthétiques à leur égard, à ce qui est vu ou entendu, sont toujours et nécessairement des réponses aux phénomènes. Mais lorsque j'ai suggéré que la sérénade des Sirènes était grotesque et qu'elle ne méritait pas la faveur des matelots de l'ancien monde, mon affirmation se basait sur la supposition que le chant était conçu par des créatures malveillantes et haineuses pour les mener à leur mort.

Ceci est indubitable, mais selon la présomption si répandue, ne relève en rien de l'apparence du chant, du phénomène. Si l'on se limite à l'apparence, elle sera esthétiquement la même dans les deux cas, que les Sirènes aient été de bienveillantes nymphes maritimes où des monstres haineux comme le dit la légende homérique. On pourrait donc conclure que ma tentative de distinguer les deux formes de normativité esthétique a échoué. Je suis seulement parvenu à confondre deux sortes de considérations qui portent sur les objets de notre jugement, celles qui sont vraiment esthétiques et celles qui dans un sens plus large sont de nature pragmatique ou éthique.

L'objecteur m'accusera d'avoir profité de cette confusion pour donner une interprétation injustifiée à la notion de mérite comme elle se laisse employer dans le domaine esthétique, laquelle se résume pour lui à une simple réponse affective bien formée et bien amenée. En conséquence, dira-t-il, la musique qui est belle *desservira* le plaisir que nous y trouvons, tout simplement parce que le plaisir est la réaction primaire, spontanée et naturelle de ceux qui sont sensibles et capables de faire des discriminations en la matière. Revenons au chant des Sirènes pour l'illustration. Même si la motivation androphobe des filles était condamnable, et si l'écouter avait des conséquences déplorable, on ne peut nier – d'un point de vue purement esthétique – que leur mélodie méritait la faveur émotive qu'elle suscitait. Ainsi, toute incohérence qui pourrait autrement apparaître dans nos jugements esthétiques se dissout, car il n'y a aucun problème à accepter qu'un même objet puisse provoquer des réactions opposées lorsqu'il est examiné de deux points de vue différents.

Il y a de la justesse dans cet enchaînement d'idées mais, plus important encore, il y a aussi de l'erreur. Il est juste que notre intérêt esthétique porte principalement sur l'apparence des choses, sur les phénomènes pourrait-on dire. C'est une erreur, par contre, de supposer, comme le fait celui qui soutient cette vision restreinte de nos préoccupations esthétiques, qu'il y a identité entre l'apparence d'une chose et l'apparence prise dans le sens de stimuli sensoriels, et cela en dépit du fait qu'il existe une relation étroite entre les deux. S'intéresser à une chose du point de vue esthétique n'est rien d'autre que s'intéresser à la manière dont elle se présente à nous, et cela est bien éloigné de s'intéresser aux stimuli sensoriels qu'elle suscite.

On trouve une bonne illustration de cette vérité dans une anecdote que rapporte Thomas de Quincey dans une section de son autobiographie intitulée « Les afflictions de l'enfance ». Il venait d'achever

sa sixième année de vie quand sa chère sœur et compagnon de jeux, Jane, mourut.

À la mort de ma sœur Jane, fut lié toutefois un incident qui me fit une impression des plus redoutables, et qui approfondit mes tendances à la pensivité et à l'abstraction au delà de ce qui semblerait vraisemblable pour mon âge. S'il y avait une chose en ce monde contre laquelle je me révoltais par nature plus que contre toute autre, c'était la brutalité et la violence. Or, le bruit courut dans la famille qu'une servante, accidentellement soustraite à ses devoirs habituels pour soigner ma sœur Jane pendant un jour ou deux, l'avait, en certaine circonstance, traitée rudement, sinon brutalement; et comme ce mauvais traitement avait eu lieu à deux ou trois jours de sa mort, en sorte que l'occasion avait dû en être l'agitation causée chez la pauvre enfant par ses souffrances, un sentiment de crainte et d'indignation se répandit naturellement dans la famille. Je crois que l'histoire ne vint jamais jusqu'à ma mère, et il est possible qu'elle ait été exagérée; mais son effet sur moi fut terrifiant. Je ne voyais pas souvent la personne accusée de cette cruauté; mais, quand je la voyais, je baissais les yeux à terre; et je n'aurais pas pu supporter de la regarder en face, encore que ce ne fût nullement dans un esprit de colère. Le sentiment qui s'emparait de moi était une frémissante horreur, comme à la première lueur de cette vérité que je me trouvais dans un monde où régnait le mal et la lutte<sup>1</sup>.

Supposons donc que la mère ne sut rien de tout cela, ou du moins qu'elle ne croyait pas au bruit qui courait. En rencontrant la servante, mère et fils avaient été exposés aux mêmes données sensorielles, et ainsi dans ce sens-là tous les deux avaient perçu la même apparence. Néanmoins, ce que chacun d'eux croyait au sujet de cette personne était si différent que l'expérience qu'ils avaient d'elle était aussi radicalement différente. À Thomas, elle apparaissait horrible; pour sa mère, elle restait une personne bien comme il faut. L'expérience esthétique de l'un et de l'autre était totalement dissemblable bien qu'ils aient perçu la même chose: cette servante-là employée à ses tâches journalières, et cela en dépit du fait que les signaux captés par leur deux systèmes perceptuels fussent identiques, à peu de chose près.

Il ne faut pas croire que je me prépare ici à recommander un grossier relativisme selon lequel le caractère esthétique d'une chose est fixé par nos croyances et nos attentes personnelles. Une telle

---

1. De Quincey 1990, *Suspiria de profundis*, 181.

supposition nous mènerait trop vite à accepter le fait que, relativement aux marins qui périrent, le chant des Sirènes était vraiment beau, mais relativement à quiconque les regardait avec méfiance (prévenu contre leur mauvais goût en matière de jardinerie peut-être, leur potager étant entouré d'une haie d'ossements humains couverts de peau pourrissante), ce chant était des plus laids. Un tel relativisme est à éviter pour plusieurs raisons, mais pour ce qui nous concerne ici, l'accepter nous obligerait d'emblée à abandonner l'idée du beau comme ce qui *mérite* notre faveur dans l'acception la plus forte du terme et que l'objection que j'ai soulevée n'a toujours pas réussi à mettre hors jeu. Quelle que fût la perception de ce chant par les marins ramant à l'approche de l'île fatale, si beau qu'il leur semblât à la lumière de ce qu'ils croyaient et en attendaient, il ne méritait quand même pas le plaisir qu'ils y prirent. Seulement, même après ce que je viens de dire, il doit être évident que je n'ai toujours pas réussi à justifier mon assertion que le chant était vraiment laid ou grotesque.

Pour Quincey, le caractère esthétique de la servante était lié à son idée qu'elle avait maltraité sa sœur. Alors que pour la mère, son caractère dépendait du fait qu'elle ne percevait aucune anomalie. Mais si nous voulons parler de la validité ou de la justesse de leur appréciation particulière de la personne jugée, il nous faut aller au-delà de la manière dont elle se présentait à eux et revenir aux éléments réels de la situation. Donc, si nous supposons que la rumeur accusant la servante était sans fondement, nous serons obligés de dire que le jugement de Thomas – qui la trouvait horrible – était faux, même s'il la voyait bien ainsi. Autrement dit, si je me trompe au sujet d'une chose que j'estime belle ou laide, mon erreur n'empêchera pas que je sois leurré par un semblant de beauté ou de laideur que j'ai confondu avec une beauté ou une laideur véritable. Et je dirais que c'est exactement ce qui arriva aux marins qui s'étaient noyés au large de l'île des monstres séducteurs. La musique qu'ils avaient écoutée leur semblait belle sans l'être, et sa vraie laideur leur était cachée en raison de l'insuffisance des informations dont ils avaient disposé pour arriver à leur perception et à leur jugement du chant.

On combattra donc le grossier relativisme auquel je veux résister en utilisant la notion d'une réponse affective suffisamment bien ancrée dans la vraie nature de l'objet de notre attention, et en insistant sur le fait que c'est uniquement en relation avec elle que cet objet possède les qualités que nous sommes disposés à lui attribuer ou qu'il semble posséder. Pour abrégé sur ce point et sans entrer dans les détails, je suggère que le chant des Sirènes était grotesque

et hideux en ce que, forcément, il exprimait le caractère moral (en exposait, donc, une apparence bien fondée) de ces êtres haineux, malveillants et androphobes. Ulysse et ses prédécesseurs, trop peu conscients ou ignorants de ce caractère, étaient en l'occurrence incapables de discerner dans le chant ce qu'il exprimait, et ce qui déterminait son caractère. Pour cette raison, ils étaient tous impuissants à apprécier sa qualité grotesque.

Or, sans tenir compte des maintes simplifications que j'ai introduites à cette dernière étape, mon contradicteur pourra toujours objecter que, dans le fond, rien n'a changé. J'ai peut-être réussi à éviter un écueil : celui qui nous ferait juger beau le chant de ces monstres. J'ai peut-être même réussi à expliquer comment nous pouvons le juger plutôt laid. À tout cela, dira-t-il, nous pouvons accorder un bon accueil, mais malgré tout je n'ai toujours pas réussi à introduire différentes formes de normativité dans le domaine esthétique. On m'accusera de m'être replié sur une seule forme de normativité, qui n'est autre que la première des deux dont parlait Kant, et qui apparaît maintenant sous une forme mieux développée qu'auparavant. En définitive, ma dernière étape aura seulement démontré comment cette unique forme de normativité commande une réponse sagement négative au chant légendaire au lieu d'une réponse indûment positive.

Toujours selon cet objecteur, reconnaître que le jugement d'Ulysse était mal argumenté et sans discernement nous aidera à voir que la notion de mérite que j'ai invoquée pour arriver à une évaluation négative de cette musique se réduit à l'idée d'une réponse spontanée provenant d'un auditeur expérimenté, pourvu d'une oreille fine, mais qui est de surcroît bien renseigné et « de bon entendement » (comme dirait Hume). Pour un tel auditeur, rien n'aurait été plus naturel que de trouver le chant des sirènes répulsif et détestable, et c'est bien en ce sens et seulement en ce sens que leur musique « mérita » cette abréaction. Admettre que notre intérêt esthétique implique une conception des apparences plus riche que celle d'un apport du système sensoriel ne nous oblige en rien à reconnaître dans le domaine esthétique une autre sorte de normativité qui dépasserait celle qui est répandue dans les autres domaines empiriques.

J'admets volontiers que mon cas homérique, choisi comme exemplaire, ne pourra jamais suffire à lui seul à convaincre le sceptique. Pour ce faire, il me faut justifier, en outre, mon affirmation selon laquelle les apparences esthétiques ont un contenu plus riche que ce qui est apporté par la simple réceptivité sensorielle. Il me faudra encore fournir une raison de croire que l'idée de réponse

méritée ou appropriée se différencie de celle de la réaction naturelle et spontanée à un certain complexe de données. Autrement dit, il faut établir une asymétrie entre nos jugements esthétiques et les autres.

La première tâche nous occupera peu. D'une part, ce ne sont pas les données sensorielles dont nous sommes principalement conscients dans l'appréhension du monde, ou du moins, nous ne sommes pas conscients d'elles en tant que telles. Le sujet de notre appréhension est le monde même et quand nous parlons de l'apparence esthétique, c'est pour nous rapporter à la façon dont le monde nous apparaît quand nous l'observons en étant détachés des exigences pratiques de la vie. Ainsi notre attention se dirige obligatoirement au-delà des stimuli sensoriels. Pour poursuivre avec mon exemple : les marins prêtaient attention à la vocalisation des Sirènes et l'entendaient comme appartenant à un système musical (donc en tant que musique). Les circonstances de sa production, s'ils les avaient connues, auraient eu tendance à accroître leur appréhension de la musique et à influencer leur perception du chant.

En second lieu, j'ai déjà souligné que, dans le langage courant, nous parlons sans hésitation du caractère esthétique des objets auxquels nous prêtons attention, et pas uniquement de la façon dont ils nous apparaissent. Nous pouvons donc parler non seulement de la réception du chant par les marins, mais aussi de son caractère esthétique propre. La possibilité de parler ainsi dépend sans doute du fait que l'arrière-plan de notre appréhension de la musique (ou d'une quelconque autre chose) est un arrière-plan social et partagé entre nous tous. C'est cela qui nous conduit à saisir certaines apparences comme des présentations de l'objet même. Donc, le caractère esthétique des objets est indissociable de celui du cadre commun dans lequel ils apparaissent. Et nous voyons ici encore une fois comment l'apparence esthétique dépasse la notion de la donnée sensorielle.

Passons maintenant à la seconde tâche. L'idée ample et généreuse de mérite que je cherche à légitimer aura sa racine dans ce que nous pouvons affirmer des choses après considération réfléchie, et non pas simplement dans nos réactions primaires à leur égard. Elle dépend entre autres de la place que détient l'expérience esthétique dans notre vie. En particulier, lorsque nous accordons notre faveur à ce que nous trouvons beau, nous devons mesurer quelles sont les conséquences pratiques. Pour le dire clairement, ce qui est véritablement beau mérite notre appréciation en raison des attitudes et de l'affectivité que nous estimons devoir réserver, cultiver et approfondir dans nos relations avec le monde au-delà du foyer de notre attention immédiate et non parce que le plaisir sera la simple



réaction naturelle et primaire envers l'objet examiné par une personne de goût (par exemple, une tasse bleue suscitera, chez celui qui a une bonne vue, l'expérience de la couleur bleue).

J'ai affirmé que la juste réaction au chant des Sirènes eût été de le trouver détestable, grotesque même, tout sauf beau, et cela bien qu'Ulysse et ses prédécesseurs lui aient accordé une faveur sans réserve. Supposez maintenant – de façon contrefactuelle bien entendu – qu'ils auraient pris leur plaisir en toute connaissance de cause mais en échappant aux rochers qui les attendaient. Dans ce cas, ils auraient internalisé avec plaisir une chose clairement reconnue comme l'expression de la malveillance et de l'androphobie. Mais s'attacher à cette musique-là avec délectation aura nécessairement des conséquences pour l'individu au-delà de l'instant vécu. Le faire reviendrait à renforcer chez lui sa tendance vers la misanthropie ou pour le moins à saper la résistance qu'il a péniblement acquise contre elle. Je m'exprime ici en termes qui font écho à la pensée kantienne. Les images que nous aimons pour leur beauté laissent leurs traces sur nos attitudes, nos affections et finalement aussi sur nos dispositions à agir sur des situations bien éloignées de ces images mêmes. Et il ne coûte rien d'admettre que nous trouvons ces dispositions – toute instables et malléables qu'elles soient – souhaitables ou non pour des raisons qui ont leur source hors du champ des considérations esthétiques.

Ces brèves réflexions me conduisent à supposer que lorsque nous considérons les bases de nos jugements esthétiques, il est légitime d'affirmer que nos évaluations reflètent une conception de l'apparence riche et généreuse plutôt qu'une conception pauvre et étriquée. Nous voyons aussi que la justesse de notre estimation de ces apparences riches ne se laisse pas détacher de ce que nous jugeons bon ou mauvais, bien que cette liaison entre le beau et le bon soit assez éloignée de ce que nous avons l'habitude de considérer comme central dans le domaine de l'esthétique. C'est tout de même sur elle que repose mon affirmation que lorsque nous parlons d'une réponse affective méritée par un objet observé, nous parlons d'autre chose que d'un mérite qui serait explicable sans résidu, selon les termes dont se sert Kant dans les *Prolégomènes*.

Dire que notre discours esthétique implique ces deux formes de normativité ne nous empêche pas, bien entendu, de discerner d'étroits liens entre elles. On pourrait dire que la normativité de la première variété est la condition nécessaire à l'existence de l'autre. Pourtant, aussi vraie que soit cette observation, elle est peu éclairante. On comprendra mieux la relation entre les deux formes

de normativité en observant que la conception du mérite dont j'ai parlé trouve son pivot central dans les conditions d'application de nos affirmations esthétiques, plus précisément dans le contenu conceptuel de notre vocabulaire critique. Je dirais, pour résumer, que l'usage des termes mêmes de notre discours esthétique réagit naturellement à un large spectre de considérations humaines, lesquelles marquent notre expérience du monde vécu et colorent le caractère des apparences qu'il nous présente à tous, plus spécialement encore à l'amateur d'art et à l'amoureux de la nature. En procédant ainsi, nous pouvons nous permettre d'ajouter que lorsque Kant insiste, dans les *Prolégomènes*, sur l'universalité et la nécessité du jugement objectivement valable, cela implique que – dans le cas de l'esthétique – nos jugements du beau doivent refléter dans une large mesure la même sensibilité que ceux du spectateur avisé et discriminant. Dans le cas contraire, ils seront insuffisants et sans vérité, comme l'étaient les jugements d'Ulysse et de ses compagnons.

Vous ferez peut-être objection à cela, puisque j'ai voulu soutenir une idée riche et ample de mérite esthétique en me référant à des valeurs extra-esthétiques, et que mon discours semble hors de propos pour cette raison. Comment nos réflexions purement esthétiques au sujet d'un chant ou d'un tableau pourraient-elles être soumises à des considérations d'une toute autre nature ? N'est-ce pas comme si l'on comptait évaluer la qualité d'un professeur de philosophie par celle du costume qu'il porte en classe ou le travail d'un ouvrier par sa fiche de pointage ?

Il y a ici anguille sous roche, surtout dans l'usage tendancieux de l'expression « réflexions purement esthétiques », car l'utiliser revient à tomber dans le piège que j'ai tenté d'éviter tout au long de cet article, et que voici : Nous présumons, sans y réfléchir, qu'il existe un domaine esthétique de notre expérience protégé contre l'irruption de toute autre considération. Mais puisqu'une telle enceinte n'existe pas, toute raison de craindre que la notion riche de mérite est régée par un changement illicite de sujet disparaît. Si nous devons à tout prix marquer une distinction entre nos préoccupations esthétiques et celles d'autres catégories, il serait pertinent de se concentrer non pas sur la matière ou sur le contenu de ce qui nous occupe dans le cas esthétique, mais plutôt sur le point de vue par lequel nous l'abordons. Si nous voulons que l'objet contemplé mérite notre approbation esthétique, il suffira qu'il soutienne une attention pratiquement désintéressée. Mais rien ne doit nous empêcher de reconnaître que cette attention désintéressée peut être guidée par une ample considération de la vraie nature de cet objet,

lequel peut, bien sûr, être porteur d'importantes implications pratiques. C'est ici que nous retrouvons l'idée qui en dernière analyse m'a conduit à évaluer négativement le chant des Sirènes. Si Ulysse et ses compagnons l'avaient partagée, ils auraient sans doute pu poursuivre leur chemin tranquillement vers Ithaque sans l'aide encombrante de cordages et de cire d'abeille.

Nous sommes maintenant en mesure d'apprécier l'erreur qu'il y aurait à taxer Kant de moralisme lorsqu'il parle de la nécessité exemplaire du plaisir esthétique. Il dit simplement, à la fin de la *Critique du jugement*, que le beau est le symbole de la moralité, sans aller plus loin. À condition de prêter oreille à l'étymologie du mot « symbole », nous pouvons même tomber d'accord avec lui sur ce point. Venant du grec *symballein*, « symbole » signifie littéralement *courir avec*, ou en franco-latin, « concourir ». Or, si je voulais résumer mon propos, dire qu'il est nécessaire que le beau et le bon concourent serait une assez bonne façon d'y parvenir. Ces deux idées doivent, dans tous les cas, marcher ensemble, et les séparer n'est ni aisé, ni souhaitable. Les individus de notre espèce, qui mènent de front réflexions éthique et esthétique, se considèrent foncièrement unifiés sur le plan personnel et psychologique. Cette conception de nous-même, à la fois idéale et pratique, ne serait guère soutenable s'il y avait une faille profonde à ce croisement délicat dans notre système de valeurs.

J'ai soulevé plus haut la question de la normativité esthétique considérée comme une simple attente de réponse. Bien que j'en ai rejeté la suggestion dès son introduction, nous pouvons tout de même y entrevoir une certaine justesse, quoique l'attente en question ne soit ni prédictive ni probabiliste. Bien entendu, je ne m'attends pas à ce que vous preniez plaisir à la beauté comme je m'attendrais à ce que vous attrapiez ce prochain train pour Paris-Montparnasse. Disons plutôt que je compte sur vous pour trouver plaisir et joie dans la contemplation d'un bel objet, comme je compte sur vous pour ne pas empocher mon argenterie si j'ai l'honneur de vous avoir à dîner. Autrement dit, je compte sur votre réponse de plaisir et de joie parce que nous avons en commun d'être dotés de la même sensibilité humaine, et aussi parce que pour des êtres tels que nous, la beauté est bien ce qui mérite cette réponse, tout comme, *mutatis mutandis*, la propriété de mon argenterie mérite d'être respectée.

Anthony SAVILE

*Department of Philosophy  
King's College – Londres*

## Référence

DE QUINCEY T. (1990), *Confessions d'un mangeur d'opium anglais* [1822] – *Suspiria de profundis* [1845]– *La Malle poste* [1849], trad. fr. P. Leyris, Paris, Gallimard (L'Imaginaire).